

République Française  
Département INDRE-ET-LOIRE  
**Commune de Villaines-les-Rochers**

## Séance du 28 Avril 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-huit Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de Madame BERGEOT Marie-Annette, Maire.

**Présents** : Mme BERGEOT Marie-Annette, Maire,  
Mmes : BERON Céline, GIRAULT Florence, GUERINEAU Virginie, JAULIN Brigitte, LE CORNEC Josiane, MORIN Céline, ORY Fabienne,  
MM : BEAUSSEIN Paul, BROCHARD Franck, BRUYANT François, DE BOISSESON Vincent, MICHOT Yannick, MOIRIN Grégory,

**Absent (s) excusé (s)** : M. BERTAUD Pierre,

**Absent (s)** : /

**Représenté (s)** :  
M. BERTAUD Pierre par M. MICHOT Yannick

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

**Date de la convocation** : 22 Avril 2014

**Date d'affichage** : 23 Avril 2014

Le quorum étant atteint,

### **Désignation du secrétaire de séance**

Madame le Maire propose de bien vouloir procéder à la désignation de l'un des membres du Conseil Municipal qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de désigner Madame JAULIN Brigitte, qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

A l'unanimité des présents (Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0)

## **Approbation du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal**

Compte tenu des délais très brefs entre les deux premiers conseils municipaux, l'approbation du compte rendu du précédent conseil en date du 18 avril 2014 est reportée à la prochaine réunion du conseil prévue le 16 mai 2014.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents, de reporter l'approbation du compte rendu de la séance en date du 18 avril 2014 à la prochaine réunion du conseil prévue le 16 mai 2014.

A l'unanimité des présents (Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0)

## **Objet des délibérations**

### **SOMMAIRE**

Vote des taux d'imposition 2014 des taxes directes locales  
Budget Général : Présentation et vote du Compte Administratif 2013  
Budget Général : Approbation du Compte de Gestion 2013  
Budget Général : Affectation des résultats au 31 décembre 2013  
Budget Général : Présentation et vote du budget 2014  
Budget Annexe Eau et Assainissement : Présentation et vote du Compte Administratif 2013  
Budget Annexe Eau et Assainissement : Approbation du Compte de Gestion  
Budget Annexe Eau et Assainissement : Affectation des résultats au 31 décembre 2013  
Budget Annexe Eau et Assainissement : Présentation et vote du budget 2014  
Ecole Erik Orsenna - Crédits de fonctionnement pour 2014  
Camping : Fixation des tarifs pour la saison 2014  
Elections Européennes : Organisation du bureau de vote

### **1) 2014\_029 – Vote des taux d'imposition 2014 des taxes directes locales**

Le budget de la commune a été préparé sur le mois d'avril par le nouveau Conseil Municipal. Il a fait l'objet de deux réunions de travail préalables avec les conseillers municipaux.

### **Document de valorisation financière et fiscale 2013**

Avant de procéder aux votes du budget général et du budget annexe Eau et Assainissement, Madame le Maire présente les grandes lignes du document de valorisation financière et fiscale 2013 (bilan financier) de la commune dressé par Madame la Trésorière Municipale de la Trésorerie d'Azay -Le - Rideau sous couvert de la Direction Générale des Finances Publiques.

Selon le document de valorisation financière et fiscale 2013, il est constaté, entre 2012 et 2013 :

- une forte diminution de la **Capacité d'Autofinancement (CAF)** brute (59 000 €) de -36%. Elle représente 8% des produits de fonctionnement pour 15% conseillés,
- une **CAF nette** très réduite (9 000 € contre 47 000 € en 2012) en raison de la baisse de la CAF brute mais aussi de l'augmentation du remboursement en capital des emprunts de + 12 %,
- la CAF brute et la CAF nette sont largement inférieures aux moyennes des communes de même taille (réduite (9 € /habitant contre 97 €/ habitant au niveau départemental pour les communes de même taille),
- une **politique d'équipement** réduite (85 €/habitant contre 378 €/habitant pour la moyenne départementale) ce qui oblige la commune à puiser dans ses réserves,
- un **fonds de roulement** en réduction, qui permet de couvrir 1,5 mois de charges réelles de fonctionnement. Il est en diminution sur l'exercice 2013 et s'établit à 87 000 €. Il représente donc 87 €/habitant seulement contre 242 €/habitant pour la moyenne départementale,
- la trésorerie de la commune s'élève à 121 000 € ce qui permet de couvrir 2 mois de fonctionnement légèrement au-dessus de seuil de sécurité admis à 1,5 mois,
- un **endettement** largement supérieur à la moyenne départementale : 1095 €/habitant contre 594 € / habitant au niveau départemental,
- des **marges de manœuvre** faibles en matière de fiscalité directe locale, en raison de bases d'imposition plus faible que la moyenne et de taux d'imposition déjà élevés,

Les grandes lignes des orientations budgétaires sont présentées ici :

- il s'agit d'adopter une nouvelle orientation budgétaire de manière à retrouver une marge de manœuvre sur la trésorerie et les investissements,
- dans l'état, le budget ne permet pas d'envisager des investissements supplémentaires significatifs hors ceux reportés de 2013 (église et carrefour),
- le budget annexe eau-assainissement permet à la commune de réaliser un apport au budget principal à hauteur de 57 000 €, au détriment de travaux d'investissement prévus pour la gestion de l'eau. Il est souhaitable qu'une partie de ce budget soit réinvesti dans ce domaine.

Les taux en vigueur dans la commune sont au-dessus de la moyenne nationale en ce qui concerne la taxe d'habitation et la taxe foncier bâti.

Les recettes provenant des impôts locaux sont estimées légèrement à la hausse en 2014 du fait que des propriétaires de constructions neuves exonérées de taxe d'habitation pendant 2 ans devront s'acquitter de l'impôt cette année et de l'installation de nouveaux habitants dans des maisons inhabitées depuis quelques années.

Monsieur BRUYANT François demande d'où vient le taux élevé de la taxe foncière non bâtie ? Il l'est depuis de nombreuses années. Il faudrait retrouver l'historique dans les comptes rendus de conseils.

Monsieur DE BOISSESON Vincent interroge sur le fait que les bases de la commune en matière de taxes soient quant à elles particulièrement basses.

Les bases sont calculées en fonction des surfaces habitées et celles en propriété.

Il n'y a pas d'élément de réponse dans l'immédiat mais une recherche sera entreprise afin d'en connaître l'origine et elle pourra servir à une éventuelle analyse de ces taux et des bases.

Du fait du niveau de taux élevé, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes habitation, foncières bâties et non bâties en 2014.

- Taxe d'habitation :	15,08 %
- Foncier bâti :	20,59 %
- Foncier non bâti :	61,00 %

### **Délibération**

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition de la taxe d'habitation et du foncier bâti, soit :

#### Exercice 2014

- taxe d'habitation :	15,08 %
- foncier bâti :	20,59 %
- foncier non bâti :	61,00 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

VOTE les taux d'imposition 2014 proposés par Madame le Maire.

A l'unanimité des présents (Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0)

## **2) 2014\_030 – Budget Général : Présentation et vote du Compte Administratif 2013**

Madame le Maire, nouvellement élue, n'ayant pas eu à sa charge la réalisation du Compte Administratif 2013 n'est pas tenue de sortir lors des délibérations et conserve son droit de vote.

Le Compte Administratif 2013, le Budget alloué 2013, le Budget réalisé 2013 et le Budget primitif 2014 sont présentés chapitre par chapitre.

### **Budget de fonctionnement**

Il est procédé à un examen du budget chapitre par chapitre aussi bien pour les dépenses que pour les recettes.

#### **Les dépenses :**

Les charges à caractère général représentent 37 % du budget en 2013 pour un montant de 271 339,71 €. La proposition 2014 est de 234 120,00 €.

## **Chapitre D011 : charges à caractères générales**

### Lignes en augmentation dans les charges générales entre 2013 et 2014 :

#### D 6042 : Achats de prestations de service

La hausse est liée à des dépenses de personnel pour la cantine. Dans le cadre de la cohérence de fonctionnement entre les différentes structures liées à l'Enfance Jeunesse, la Communauté de Communes et la Commune ont choisi de prendre en charge les frais de restauration et de personnel de cantine et de nettoyage en appui à l'ALSH de 1001 Pattes.

La commune avance donc 11 000€ à ce titre en 2014. Ils seront remboursés l'année N+1 par la Communauté de Communes et reventilés entre les communes utilisatrices de l'ALSH dans le cadre du transfert de charges. Sur cette ligne, on retrouve les frais de restauration.

Pour la cantine, la gestion raisonnée des repas, commandés à l'élément, permet d'avoir des repas de qualité pour un coût modéré (2,68 € le repas). Ce choix nécessite plus de travail de gestion au niveau de la mairie (secrétariat de mairie et cantinière).

Cependant, afin de garder une marge de manœuvre, le budget prévisionnel pour la cantine se base sur une commande classique (non raisonnée) des repas.

D 6067 : Fournitures scolaires ; légèrement en hausse par rajout des fournitures pour les activités péri-éducatives.

D 6135 : Locations mobilières ; en hausse due au changement de photocopieur et du standard téléphonique.

D 61522 : Bâtiments ; intégration des contrôles électriques des bâtiments communaux non réalisés depuis 1998.

D 616 : Primes d'assurance ; en augmentation suite aux vols dans les ateliers.

### Lignes en diminution dans les charges générales entre 2013 et 2014

D 6226 : Honoraires ; en 2014, frais de l'expert judiciaire pour les Troglos rue des Marches.

D 6232 : Fêtes et cérémonie ; le cinéma en plein air de 2013 avait augmenté cette ligne en 2013.

D 6262 : Frais de télécommunications ; effets liés au changement de standard téléphonique.

## **Chapitre D 012 : charges de personnel et frais assimilés**

Les charges de personnel représentent 45% du budget en 2013. Il est admis que les charges du personnel doivent rester en dessous de 50% du budget.

Lignes en augmentation dans les charges de personnel et frais assimilés entre 2013 et 2014

D 6218 : Autre personnel extérieur ; il s'agit du montant des salaires des animateurs mis à disposition de la mairie pour les activités péri-éducatives.

D 6411 et D 6413 : Personnel titulaire et non titulaire ; la hausse provient de la hausse de l'indice pour l'ensemble du personnel, le rajout des salaires du personnel de cantine et de nettoyage pour l'Association 1001 Pattes (voir-ci-dessus) et la prise en charge du personnel des activités péri-éducatives sur un an (4 mois en 2013).

**Chapitre D 014** : Atténuation de produits

Il s'agit du transfert de charges entre la Communauté de Communes et la Commune. Il est maintenu au niveau de 2013 et sera recalculé courant 2014.

**Chapitre D 022** : Dépenses imprévues

Forte augmentation de manière à pouvoir gérer des dépenses imprévues liées à l'éboulement si besoin (15 818,87 €)

**Chapitre D 023** : Virement à la section d'investissement

Le transfert à la section d'investissement a été limité afin de dégager une marge de manœuvre sur le budget de fonctionnement pour les suites de l'éboulement si nécessaire, en particulier.

**Chapitre D 065** : Autres charges de gestion courante

Les indemnités aux élus sont laissées en l'état et feront l'objet de décisions modificatives ultérieures. Leur montant sera réparti sur d'autres lignes budgétaires au profit du budget global de la commune en fonction des choix exprimés par Madame le Maire, Mesdames les Adjointes et Messieurs les Conseillers Délégués (voir CR de la réunion de conseil du 18 avril).

Création d'une ligne frais de mission pour tous les élus lorsqu'ils auront à se déplacer avec leur véhicule vers des destinations éloignées de la commune.

**Les recettes :**

Les recettes seront principalement affectées par les fluctuations du chapitre R74 concernant les dotations, subventions et participations :

R 7411 : Dotation forfaitaire de l'état en baisse de 4 000 €

R 74121 et R 74127 : Dotation de solidarité rurale et de péréquation : augmentation de + 7 300 €.

R 74718 : Autres ; dotation de 90 € par enfant pour les nouveaux rythmes scolaires (une année complète au lieu de 1 trimestre en 2013)

## **Budget d'investissement**

### **Les dépenses :**

#### **Chapitre D 13 : Subventions d'investissement**

Légère augmentation liée à aux Participations pour Voiries et Réseaux (PVR).

#### **Chapitre D 20 : Immobilisations incorporelles**

Droits d'utilisation d'un logiciel informatique et report d'exercice pour les frais d'étude sur l'église.

#### **Chapitre D 21 : Immobilisations corporelles**

##### Hors opération :

Les reports de l'année précédente sont destinés à couvrir les dépenses non encore réalisées : mur du cimetière, escalier de la mairie, mur du Club des Jeunes, abribus. Ces travaux sont à compléter par la mise en place de protections solaires sur les vitres de l'école, la mise en conformité du stade de foot si nécessaire suite à la visite du District et celle de la salle polyvalente. Ces travaux feront l'objet d'un arbitrage en fonction des urgences.

##### Opération 101 : Aménagement du carrefour de l'école

Ce programme pourra débuter après la réouverture de la rue des Marches à la circulation. Il devra être retravaillé en comité afin d'être le plus opérant possible.

##### Opération 92 : Programme de voirie

Les panneaux de signalisation prévus pour la sécurisation routière ont été livrés. Le projet sera travaillé avec les habitants.

Les Restes à Réaliser correspondent à la mise en place d'avaloirs rue des Marches et rue des Caves fortes.

Aucun achat de PATA (revêtement pour la réparation des voiries) n'est prévu dans le budget de la commune. Les achats se font par commandes groupées au niveau de la Communauté de Communes.

##### Opération 100 : Eglise

Il reste 13 000 € d'alloué pour les travaux de l'église. Pourraient se rajouter 6 314 € de subventions à demander en fournissant un plan de financement à envoyer avant le 20 mai prochain. Ce dossier sera présenté à la prochaine réunion de Conseil.

### **Les recettes :**

Il reste à réaliser 62 000 € sur l'accueil périscolaire alors que les subventions pour l'abribus, l'église, le carrefour de l'école ont été versées.

**Délibération**

Le Conseil Municipal,

- sous la présidence de Madame le Maire, délibérant sur le compte administratif du Budget Général de l'exercice 2013, exécuté par Monsieur BEAUVILLAIN Philippe, Ancien Maire,

- vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment articles L. 2121-14, L. 2131-31,

- vu le budget primitif du Budget Général et les décisions modificatives de l'exercice 2013,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2013 du Budget Général, et le vote comme suit :

BUDGET GENERAL                      RESULTATS 2013

sections  libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés 2012		86 806,51	63 589,80	
Réalisations de l'exercice	734 000,76	793 196,73	135 465,27	137 778,74
<i>(résultats de l'exercice)</i>		<i>(59 195,97)</i>		<i>(2 313,47)</i>
TOTAL (réalisations +reports)	734 000,76	880 003,24	199 055,07	137 778,74
Résultats de clôture 2012		146 002,48	61 276,33	
Restes à réaliser à reporter			77 156,13	68 020,85
TOTAL (résultat +RAR)		146 002,48	138 432,46	68 020,85
résultats définitifs			- 70 411,61	

A l'unanimité des présents (Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0)



### 3) 2014\_031 – Budget Général : Approbation du Compte de Gestion 2013

Madame le Maire présente le Compte de Gestion du Budget Général dressé, pour l'exercice 2013, par Madame la Trésorière Municipale.

#### Délibération

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté le budget primitif du Budget Général de l'exercice 2013, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière Municipale, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Budget Général de l'exercice 2013.

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières.

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité des présents, que le compte de gestion du Budget Général dressé, pour l'exercice 2013, par Madame la Trésorière Municipale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A l'unanimité des présents (Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0)

### 4) 2014\_032 – Budget Général : Affectation des résultats au 31 décembre 2013

Madame le Maire présente les résultats du Budget Général de la Commune au 31 décembre 2014.

#### Délibération

Au 31 décembre 2013, les résultats du Budget Général de la Commune de Villaines-les-Rochers sont les suivants :

	31.12.2012	Exercice 2013	31.12.2013
Fonctionnement	86 806,51 €	59 195,97 €	146 002,48 €
Investissement	- 63 589,80 €	2 313,47 €	- 61 276,33 €

Compte tenu des restes à réaliser d'investissement en dépenses pour 77 156,13 € et en recettes pour 68 020,85 €,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire 2013, au budget primitif 2014 du Budget Général, comme suit :

- au compte 1068 :	Excédents de fonctionnement capitalisés	= 70 411,61 €
- au compte 002 :	Résultat de fonctionnement reporté	= 75 590,87 €

A l'unanimité des présents (Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0)

#### **5) 2014\_033 – Budget Général : Présentation et vote du budget 2014**

Madame le Maire présente le budget primitif 2014 du Budget Général.

#### **Délibération**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

VOTE, par chapitres, le budget primitif 2014 du Budget Général, présenté par Madame le Maire qui s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement	793 467,87 €
Section d'Investissement	205 327,46 €

A l'unanimité des présents (Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0)

#### **6) 2014\_034 – Budget Annexe Eau et Assainissement : Présentation et vote du Compte Administratif 2013**

Madame le Maire présente le Compte Administratif du Budget Annexe Eau et Assainissement de l'exercice 2013.

Elle exprime son souhait de s'abstenir sur le vote du compte d'administratif ayant exprimé son désaccord sur la construction du Budget Annexe Eau et Assainissement en 2013 concernant les travaux effectués au titre du lotissement de la Petite Chaume et du réseau des Boiteaux.

## **Budget de fonctionnement**

### **Les dépenses :**

#### **Chapitre D 011** : Charges à caractères général

La commune doit s'approvisionner, en complément du château d'eau, auprès du SIVOM de la Vallée du Lys (lieudit de la Petite Chaume, Le Guillardin, Le Chêne Percé, ...).

Les locations mobilières (D 6135) augmentent par la location de matériel pour réaliser une partie des travaux d'assainissement en régie.

Les dépenses liées à l'épuration (D 6288) sont en augmentation car le coût des travaux effectués sur la station d'épuration par le SIVOM de la Vallée du Lys se répercute sur les communes clientes. De même, les fuites sur notre réseau occasionnent des dépenses supplémentaires.

### **Les recettes :**

Les recettes n'appellent aucune remarque. Elles ont augmenté ponctuellement sur 2013 sur la ligne travaux (R 704) du fait du raccordement de certains particuliers au réseau collectif d'assainissement.

## **Budget d'investissement**

### **Les dépenses :**

#### **Chapitre D 20** : Immobilisations incorporelles

En 2014, il est prévu d'investir dans un logiciel de cartographie des réseaux d'eau et d'assainissement (SIG) afin de pouvoir maîtriser les fuites mentionnées ci-dessus. Une étude sera également entreprise afin de déterminer les fuites sur le réseau d'assainissement. Cela permettra de définir les travaux à effectuer dans l'ordre des urgences.

#### **Chapitre D 21** : Immobilisations corporelles

Poursuite du renouvellement des compteurs d'eau.

#### **Chapitre D 23** : Immobilisations en cours

Sur ce poste, les dépenses en 2013 ont principalement porté sur 2 dossiers qui se sont traduits par deux emprunts contractés en 2013. Le premier concerne le secteur de la Petite Chaume et de la Guillardin avec 180 000 € d'investissement et un emprunt pour 80 000 € et le second, le forage de puits (non abouti) avec 44 446,35 € émis pour un emprunt de 62 000 €.

Par ailleurs, aucune dépense d'investissement n'a été engagée pour entretenir les réseaux d'eau et d'assainissement qui sont vieillissants.

L'investissement en 2014 est donc prévu pour réaliser une étude sur l'entretien du réseau d'eau et la réparation de canalisations en très mauvais état, le but étant la fiabilisation du réseau d'approvisionnement.

La marge de manœuvre restante est conservée pour anticiper la connexion du réseau d'eau potable à celle du Camp du Ruchard en cours d'examen.

**Les recettes :**

Les recettes sont établies en cohérence avec les investissements prévus. Il n'y a pas de remarque particulière.

**Délibération**

Le Conseil Municipal,

- sous la présidence de Madame le Maire, délibérant sur le compte administratif du Budget Annexe Eau et Assainissement de l'exercice 2013, exécuté par Monsieur BEAUVILLAIN Philippe, Ancien Maire,

- après avoir expliqué le contexte lié au budget annexe Eau et Assainissement de 2013 (projet d'extension du réseau d'assainissement et du réseau d'eau à la Petite Chaume, La Guillardin), Madame le Maire fait part de sa position qui sera de s'abstenir sur le vote de ce Compte Administratif 2013,

- vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment articles L. 2121-14, L. 2131-31,

- vu le budget primitif du Budget Annexe Eau et Assainissement et les décisions modificatives de l'exercice 2013,

après en avoir délibéré, à la majorité, par :

1 voix POUR  
0 voix CONTRE  
14 voix ABSTENTION

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2013, et le vote comme suit :

**BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - RESULTATS 2013**

sections	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés 2012		60 765,82		54 824,42
Réalisations de l'exercice	180 408,09	193 224,73	252 845,22	230 439,78

<i>(résultats de l'exercice)</i>		<i>(12816,64)</i>	<i>(22 405,44)</i>	
TOTAL (réalisations +reports)	180 408,09	253 990,55	252 845,22	285 264,20
Résultats de clôture 2013		73 582,46		32 418,98
Restes à réaliser à reporter			110 919,24	108 710,00
TOTAL(résultat +RAR)		73 582,46	110 919,24	141 128,98
résultats définitifs				+ 30 209,74

A la majorité (Pour : 1 - Contre : 0 - Abstentions : 14)

## 7) 2014\_035 – Budget Annexe Eau et Assainissement : Approbation du Compte de Gestion

Madame le Maire présente le Compte de Gestion du Budget Annexe Eau & Assainissement dressé, pour l'exercice 2013, par Madame la Trésorière Municipale.

### Délibération

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté le budget primitif du Budget Annexe Eau et Assainissement de l'exercice 2013, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière Municipale, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Budget Annexe Eau et Assainissement de l'exercice 2013.

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières.

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 - Statuant sur l'exécution du Budget Annexe Eau et Assainissement de l'exercice 2013, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité des présents, que le compte de gestion du Budget Annexe Eau et

Assainissement dressé, pour l'exercice 2013, par Madame la Trésorière Municipale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A l'unanimité des présents (Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0)

### 8) 2014\_036 – Budget Annexe Eau et Assainissement : Affectation des résultats au 31 décembre 2013

Madame le Maire présente les résultats du Budget Annexe Eau & Assainissement de la Commune au 31 décembre 2014.

#### Délibération

Au 31 décembre 2013, les résultats du Budget Annexe Eau & Assainissement de la Commune de Villaines-les-Rochers sont les suivants :

	31.12.2012	Exercice 2013	31.12.2013
Exploitation	60 765,82 €	12 816,64 €	73 582,46 €
Investissement	54 824,42 €	- 22 405,44 €	32 418,98 €

Compte tenu des restes à réaliser d'investissement en dépenses pour 110 919,24 € et en recettes pour 108 710,00 €,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents, d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire 2013, au budget primitif 2014 du Budget Annexe Eau et Assainissement, comme suit :

- au compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés = 0 €  
- au compte 002 : Résultat de fonctionnement reporté = 73 582,46 €

A l'unanimité des présents (Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0)

### 9) 2014\_037 – Budget Annexe Eau et Assainissement : Présentation et vote du budget 2014

Madame le Maire présente le budget primitif 2014 du Budget Annexe Eau & Assainissement.

#### Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

VOTE, par chapitres, le budget primitif du Budget Annexe Eau & Assainissement 2014, présenté par Madame le Maire qui s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement 246 242,46 €  
Section d'Investissement 235 485,98 €

A l'unanimité des présents (Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0)

### **10) 2014\_038 – Ecole Erik Orsenna - Crédits de fonctionnement pour 2014**

Le montant de la subvention par enfant est maintenu. Les crédits pour le transport et les livres sont aussi maintenus.

Le budget de l'école présente une augmentation globale de 1 000€ en 2014.

Vient se rajouter le coût de l'intervenant musical pour 3 600 € (ligne D6228 du budget général).

#### **Délibération**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

FIXE les crédits de fonctionnement de l'école primaire au titre de l'exercice 2014, aux montants identiques de l'année 2013, ainsi qu'il suit :

- crédits scolaires :	68,00 € par élève
- crédits bibliothèque :	160,00 €
- crédits abonnements :	200,00 €

A l'unanimité des présents (Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0)

### **11) 2014\_039 – Camping : Fixation des tarifs pour la saison 2014**

Les tarifs du camping sont reportés en 2014. S'y ajoute la taxe de séjour décidée par la Communauté de Communes avec un montant de 0,22 € / jour / personne + de 13 ans.

Par cohérence avec la taxe de séjour, le tarif adulte sera appliqué à partir de 13 ans au lieu de 12 ans.

#### **Délibération**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau a instauré à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, lors de sa séance du 26 septembre 2013, une taxe de séjour sur tout son territoire, à charge de la commune de l'appliquer sur son terrain de camping.

Madame le Maire propose de maintenir les tarifs pratiqués en 2013, en y ajoutant seulement la taxe de séjour. Par ailleurs, la taxe de séjour ne s'appliquant qu'à partir de 13 ans, elle propose d'harmoniser le tarif pour les enfants sur ce même critère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

FIXE les tarifs du camping pour la saison 2014, comme suit (par nuitée) :

- Adulte	2,00 €
- Enfant (moins de 13 ans)	1,00 €
- Emplacement	2,50 €
- Electricité	2,50 €
- Garage mort	2,00 €
- Animal de compagnie	0,50 €

ACCEPTE de percevoir la taxe de séjour communautaire comme suit (par nuitée) :

- Taxe de séjour (à partir de 13 ans)	0,22 €
---------------------------------------	--------

A l'unanimité des présents (Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0)

## 12) Elections Européennes : Organisation du bureau de vote

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les Elections Européennes ont lieu le dimanche 25 mai 2014 et qu'il faut organiser les permanences du bureau de vote.

### Bureau du 25 mai 2014

Président : Madame BERGEOT Marie-Annette, Maire

Assesseurs sont les élus présents pour la tenue du bureau de vote et les personnes désignées par les candidats.

De 08 h 00 A 11 h 30 :  
Madame GUERINEAU Virginie  
Monsieur BROCHARD Franck  
Monsieur DE BOISSESON Vincent  
Monsieur MICHOT Yannick

De 11 h 30 A 14 h 30 :  
Madame ORY Fabienne  
Madame LE CORNEC Josiane  
Madame GIRAULT Florence

De 14 h 30 A 18 h 00 :  
Madame BERGEOT Marie-Annette  
Madame MORIN Céline  
Monsieur BRUYANT François

### Informations diverses :

#### Effondrement rue des Marches

Il est demandé à Madame le Maire de faire un point sur la situation de l'effondrement de la rue des Marches.



Madame le Maire déclare être en lien avec la Sous-Préfecture pour pouvoir solutionner la situation le plus rapidement possible.

La mairie est en attente d'une réponse concernant la reconnaissance éventuelle du sinistre en catastrophe naturelle. Cette reconnaissance permettra d'accélérer et de simplifier la procédure à suivre. Sinon, la procédure à suivre s'avèrera beaucoup plus longue et compliquée.

Il est aussi prévu de se renseigner afin de voir si la commune peut bénéficier des Fonds Européens « Barnier » accessibles sous conditions en cas de Risques Majeurs.

Une nouvelle étude hydrologique gratuite a été confirmée au SI Cavités 37, suite à leur proposition afin d'évaluer les risques encourus sur l'ensemble de la vallée principale entre rue de la Molinière et la montée du Club des Jeunes.

Une nouvelle expertise permettra de voir l'évolution de la situation du site depuis deux mois et d'adapter les travaux en conséquence pour la consolidation du coteau et la réouverture de la route.

#### Organisation de la cérémonie du 8 Mai

#### Organisation d'une cérémonie pour honorer un centenaire

#### Stade

Le District d'Indre-et-Loire est venu examiner les équipements du terrain de foot, le 28 mars. Il manque un affichage sécurité et une glace dans le vestiaire des arbitres à mettre en place rapidement.

- Les remarques suivantes ont été faites :
- le terrain a des dimensions inférieures à celles souhaitées,
  - les barrières sont trop proches du terrain.

Elles ne remettent pas en cause l'utilisation du terrain.

#### Pignon menaçant de s'écrouler rue de Jolivet

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'elle a pris en urgence un arrêté pour fermer momentanément la rue de Jolivet parce qu'à la suite de travaux sur une grange, le pignon menaçait de tomber sur la route. Le propriétaire s'est engagé à réaliser les travaux de soutènement du pignon d'ici la fin de la semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45  
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.